

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent septième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 13 juin 2019, à 15 h 15

Président: M. Jorge Valero..... (République bolivarienne du Venezuela)



Le Président (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la 1507^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, j'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite de consultations bilatérales prolongées avec 30 Ambassadeurs et Représentants et avec les groupes régionaux, la présidence a demandé au secrétariat de faire circuler la première version révisée du programme de travail, contenue dans le document CD/WP.620/Rev.1 qui a été distribué hier après-midi. Cette version révisée est le résultat des commentaires que vous avez formulés lors de la séance plénière tenue la semaine passée et lors des consultations bilatérales et des consultations avec les groupes régionaux que nous avons menées à ce jour.

Permettez-moi de préciser les changements qui ont été apportés au document. Comme vous le verrez, dans le préambule, la présidence a reconnu le travail important des organes subsidiaires créés en 2018. Nous avons également tenté d'uniformiser les mandats des groupes de travail et de traiter sur un pied d'égalité les intérêts des délégations s'agissant des différents points de l'ordre du jour. Nous avons opté cette fois pour un mandat beaucoup plus réaliste, prenant en compte le climat actuel de la Conférence du désarmement et les progrès réalisés lors de nos discussions depuis le début de cette année. Nous pensons que le mandat que nous avons établi pour les groupes de travail nous aidera à recenser et définir les éléments consensuels en vue de la négociation de futurs instruments juridiquement contraignants.

L'alinéa b) du paragraphe 8 de la version précédente a été considérablement remanié et reporté à l'alinéa b) du paragraphe 9 de la nouvelle version. Nous nous sommes inspirés du libellé contenu dans les précédents projets de rapports, tout en tentant d'inclure les processus particuliers mis au point sous l'égide des Nations Unies. S'agissant de l'alinéa e) du paragraphe 8 de la version précédente, nous avons également proposé un autre libellé pour faire référence à la convention pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique, afin de préserver la proposition initiale dans ce qu'elle a d'essentiel. Dans les paragraphes 10 à 14, nous nous sommes efforcés de clarifier davantage le fonctionnement des groupes de travail. Nous pensons être parvenus à apporter une solution aux difficultés que la Conférence rencontre chaque année pour désigner les coordonnateurs des groupes de travail. Dans le cadre de notre proposition, les groupes de travail seront convoqués par la présidence, avec la garantie qu'ils bénéficieront du même temps imparti, conformément au calendrier qui pourrait être présenté à une date ultérieure.

Les paragraphes 15 et 16 tentent de répondre à certains des commentaires relatifs à la nécessité d'assurer la continuité des travaux tout en préservant et en respectant le Règlement intérieur de la Conférence et la prérogative des futurs présidents de présenter des propositions. Nous avons proposé un mécanisme par lequel le Président engagerait des consultations avec les Présidents de 2019 et 2020 en application de l'article 9 du Règlement intérieur, de sorte que les futurs Présidents puissent présenter ce programme de travail en 2020 si la Conférence le juge nécessaire. L'objectif serait de garantir la continuité des travaux sans préjudice de quelque autre décision relative à l'ordre du jour de la Conférence pour 2020.

L'intention est de continuer d'aller de l'avant. Cette proposition ne nécessite pas de modification du Règlement intérieur et ne préjuge pas des initiatives ou aménagements éventuels que les futurs Présidents pourraient souhaiter entreprendre. En fait, la présidence est convaincue que les efforts des Présidents doivent tendre à la mise en place d'un programme de travail amélioré avec un mandat de négociation, comme le prévoit le Règlement intérieur de la Conférence. Une fois de plus, nous vous demandons d'étudier attentivement cette nouvelle proposition, dans un esprit optimiste et constructif. Nous sommes conscients que les délégations auront besoin de temps pour envoyer la proposition à leurs capitales et n'attendons donc pas de commentaires détaillés sur cette version révisée aujourd'hui. Nous accueillerons néanmoins favorablement les observations générales ou les commentaires préliminaires que vous soumettrez concernant les aspects les plus importants du document.

Je remercie une fois de plus toutes les délégations qui ont jusqu'à présent travaillé de manière constructive lors des séances plénières et des consultations avec la présidence. Je les invite à nouveau à participer activement à ce processus. Lors de la première séance plénière sur le programme de travail, certaines délégations ont indiqué qu'elles avaient

soumis à leur capitale pour examen la version 0 du programme de travail. Je vais donc donner la parole à toutes les délégations qui souhaitent faire des commentaires ou des remarques spécifiques sur cette version du projet de programme. Je vois que la Fédération de Russie demande la parole ; vous avez la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ces consultations sur le projet de programme de travail actualisé de la Conférence. J'ai un petit commentaire technique à faire sur le texte, en particulier sur l'alinéa a) du paragraphe 9, où il est fait référence à différentes options de négociation. Je pense en effet que, par souci de cohérence, la lettre « s » devrait être ajoutée au mot « négociation ».

S'agissant du texte dans son ensemble, la Fédération de Russie estime que la délégation vénézuélienne a tenté d'aller dans la bonne direction dans ses travaux en tenant compte des avis des différentes délégations ; nous considérons qu'il s'agit d'un travail important que nous évaluons positivement. En ce qui concerne les changements proposés, nous estimons qu'ils méritent un examen attentif et nous consulterons bien entendu notre capitale et ferons connaître notre position à un stade ultérieur.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour ses commentaires et je donne la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins à l'orateur précédent pour vous remercier des efforts que vous avez déployés pour faire avancer nos travaux et pour distribuer la version révisée du programme de travail telle qu'elle figure dans le document CD/WP.620/Rev.1. Nous constatons que le texte a fait l'objet d'un certain nombre de modifications, que nous avons envoyé à notre capitale. Dans l'attente de leurs commentaires, je voudrais faire quelques remarques préliminaires et soulever également quelques questions.

Comme vous l'avez dit, un changement majeur a été apporté à l'alinéa b) du paragraphe 9, dans lequel la référence au document CD/1299 a été retirée. Nous sommes déçus de ce changement car, à notre avis, ce document et le mandat qui y est énoncé ont été approuvés par consensus par la Conférence du désarmement et restent la base la plus solide pour commencer les futures négociations.

Malgré le retrait de la référence au document CD/1299, nous constatons qu'un nouveau libellé fait désormais référence aux « résultats des processus spéciaux concernant cette question ». On ne sait pas exactement ce que sont ces « processus spéciaux » et nous aimerions obtenir des éclaircissements de votre part à leur sujet, faute de quoi le terme restera très abstrait. De même, nous souhaiterions également obtenir des précisions sur la « protection des infrastructures critiques » et sur les « arrangements multilatéraux en matière de transparence », tels qu'ils sont mentionnés à l'alinéa e) du paragraphe 9, d'autant plus que cet alinéa couvre trois points de l'ordre du jour.

Dans le même temps, nous constatons avec satisfaction que le concept de continuité dans les travaux de la Conférence a été incorporé au texte, comme il ressort du paragraphe 15, afin de ne pas devoir repartir de zéro au début de chaque année. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre le précieux travail accompli par les présidences précédentes, par votre présidence ou par les présidences à venir cette année. Il est nécessaire de mettre un terme à cette tendance et nous sommes heureux que vous ayez pris cette question en compte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Sans aucun doute, votre avis nous oblige à essayer de trouver un libellé qui soit davantage compatible avec les intérêts de toutes les délégations, notamment en ce qui concerne l'ancien alinéa b) du paragraphe 8. Nous essaierons donc, dans toutes les versions futures que nous présenterons, de procéder à des ajustements en consultation avec les délégations. Je donne maintenant la parole à la délégation chinoise.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je vous remercie, ainsi que votre équipe, pour nous avoir saisis du nouveau projet de programme de travail et je vous exprime mon admiration pour le travail que vous avez accompli. Ce travail reflète pleinement les efforts très sérieux et responsables, déployés par la délégation

vénézuélienne alors qu'elle préside la Conférence dans le cadre du système de rotation, pour préparer la Conférence à engager un travail de fond.

J'ai également constaté qu'il y a eu un nombre relativement important d'ajustements entre le projet précédent et celui qui nous est présenté. En attendant les instructions officielles de notre capitale, je voudrais vous faire part de nos premières impressions. La première concerne ce qui est dit à l'alinéa b) du paragraphe 9 à propos du mandat Shannon. Certains collègues en ont déjà parlé dans leurs déclarations. Nous pensons que nous sommes déjà parvenus à un consensus sur une part du libellé du mandat Shannon et que cela devrait être reflété ici.

Ma deuxième réflexion préliminaire porte sur le nouveau libellé du paragraphe 15, que je trouve être une idée très novatrice. Je pense que, dans l'ensemble, il contribuera à assurer la continuité des travaux de la Conférence et à les rendre plus efficaces. La délégation chinoise est prête à étudier attentivement et de manière positive et constructive ce nouveau programme de travail et les paragraphes qui s'y rapportent et à maintenir une communication étroite à ce sujet avec vous, votre équipe et les autres États membres de la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, pour vos commentaires et votre appui à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation indonésienne.

M. Bektikusuma (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi une fois de plus, au nom de ma délégation, de vous remercier, vous et votre équipe, pour votre travail acharné et pour la diffusion de la version actualisée du projet de programme de travail. Nous apprécions vraiment vos efforts et je pense que le nombre de délégations présentes à notre séance de cet après-midi ne rend pas justice à l'important document que vous nous avez communiqué. Je crois que les autres délégations ne sont pas ici parce qu'elles mènent encore des consultations approfondies avec leurs capitales respectives. Je m'attends donc à ce que nous ayons beaucoup plus de participants lors des prochaines séances.

Nous avons envoyé votre projet de programme de travail à notre capitale et nous attendons toujours la réponse. Bien que nous ayons reçu une première réponse sur votre précédent projet, je ne pense pas qu'il serait pertinent de partager cette évaluation aujourd'hui, étant donné que vous avez fait circuler une nouvelle version. Néanmoins, permettez-moi de vous faire part de notre avis préliminaire sur ce projet actualisé.

Tout d'abord, nous sommes toujours d'avis que le programme de travail devrait consister principalement en un calendrier d'activités basé sur l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Nous considérons qu'un programme de travail ne doit être rien d'autre qu'une liste d'activités prévues, accompagnée d'un calendrier d'exécution. Toutefois, nous sommes très heureux de discuter de votre nouveau projet actualisé.

S'agissant du septième paragraphe du préambule, nous apprécions votre prise en considération des travaux qui ont été réalisés par tous les organes subsidiaires de la Conférence. Néanmoins, en ce qui concerne la référence aux rapports des organes subsidiaires figurant dans les documents CD/2138, CD/2139, CD/2140 et CD/2141 du 11 septembre 2018, et tout en remerciant ces organes subsidiaires qui ont réussi à finaliser et adopter leurs rapports par consensus, ma délégation souhaite rester prudente à cet égard, car nous sommes d'avis que les garanties de sécurité négatives sont l'une de nos priorités, qu'elles sont à notre portée et que des négociations peuvent commencer. Je ne pense pas que se référer aux quatre rapports des organes subsidiaires rende justice à l'importance de toutes les questions centrales dont la Conférence est saisie et de tous les points de son ordre du jour. Je pense donc que nous allons proposer des formulations pour répondre à cette préoccupation, que nous vous soumettrons à vous ou à votre équipe.

Nous accueillons positivement les consultations approfondies que vous avez menées. Nous constatons que vous avez pris en considération les suggestions des délégations, y compris la mienne, concernant les alinéas a) à e) du paragraphe 9 du dispositif, et nous sommes heureux que vous ayez tenté de trouver un équilibre entre les groupes de travail en utilisant le même libellé pour chacun d'entre eux. Je pense que nous

progressions vers un projet amélioré. Nous comprenons que certaines délégations puissent être préoccupées au sujet de l'alinéa b) du paragraphe 9, sans préjudice de la position de ma propre délégation qui, comme vous le savez, est de donner la priorité au désarmement nucléaire et d'appuyer les négociations sur les matières fissiles et sur les stocks existants. Néanmoins, nous respectons la position des autres délégations qui restent encore préoccupées au sujet de ce paragraphe et nous les encourageons à tenir des consultations approfondies avec vous afin de suivre ces questions.

Je sais que le libellé du paragraphe 15 qui nous est proposé a été établie sur la base des suggestions faites par une ou peut-être plusieurs délégations. Néanmoins, ma délégation reste prudente à propos de ce paragraphe. Je pense que nous devons en connaître les répercussions politiques et de procédure avant de l'adopter. Je pense que vous avez mené des consultations intensives avec les présidents à venir, y compris ceux de 2020 ; cependant, je ne suis pas sûr qu'il soit approprié pour nous de préjuger, d'une certaine manière, des décisions de la prochaine présidence. Je comprends les aspects tels que l'importance de gagner du temps et le souci d'efficacité, mais nous souhaiterons d'abord examiner les effets de ce libellé.

Enfin et surtout, ma délégation attend toujours le calendrier que vous mentionnez au paragraphe 12, étant donné qu'il est très important pour nous de voir le calendrier des activités et la manière dont vous allez répartir le temps entre les groupes de travail, car nous comprenons tous que le temps est très limité pour cette session. Si je ne me trompe pas, il ne nous reste qu'environ neuf semaines et la présidence du Zimbabwe se concentrera sur le rapport de la Conférence. En conséquence, j'ai besoin de voir comment vous allez répartir ce temps, notamment parce que nous avons également un programme très chargé dans le domaine du désarmement, notamment les réunions de la Convention sur les armes biologiques et d'autres instances. Les petites délégations comme la mienne doivent organiser leur temps de manière à ce que nous puissions participer au mieux aux travaux de la Conférence et à ceux des autres instances de désarmement.

Je reviendrai avec une contribution plus spécifique de ma capitale concernant votre nouveau projet de programme de travail actualisé, et je resterai en contact étroit avec vous et avec votre équipe.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Indonésie pour ses commentaires constructifs et son appui à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Égypte.

M. Elsayed (Égypte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter sincèrement pour tous les efforts que vous avez entrepris. Comme les autres délégations, nous avons envoyé à notre capitale le projet de programme de travail révisé que vous avez fait circuler et nous attendons maintenant de nouvelles instructions. Toutefois, nous avons quelques commentaires et questions initiales.

Nous nous félicitons de l'ajout, dans le préambule, du paragraphe qui indique que la Conférence du désarmement s'appuie sur les travaux des organes subsidiaires créés en 2018, et tient compte des rapports de ces organes subsidiaires et du rapport final sur sa session de 2018. Nous partageons les préoccupations exprimées par le Représentant de l'Indonésie concernant les garanties de sécurité négatives, considérant que la non-adoption du rapport sur les garanties de sécurité négatives ne diminue pas l'importance de ce sujet et qu'il convient d'ajouter un libellé à ce paragraphe pour qu'il ait le même statut que les autres points de l'ordre du jour.

Nous accueillons également positivement le fait que vous ayez pris en compte nos remarques concernant la cohérence du libellé en ajoutant « pour examiner les options de négociation, en vue de parvenir à un accord » à tous les alinéas du paragraphe 9, bien que nous aurions préféré conserver le membre de phrase « pour négocier, en vue de parvenir à un accord », qui figurait dans la première version du projet de programme de travail.

En outre, s'agissant des préoccupations ou les remarques exprimées par le Représentant de la Chine et l'Ambassadeur d'Inde au sujet de l'absence, à l'alinéa b) du paragraphe 9, d'une référence au mandat Shannon et au document CD/1299, nous considérons qu'une telle référence est très importante, étant donné que la pratique en usage

à la Conférence est de citer le document CD/1299 en relation avec tout groupe de travail ou organe subsidiaire qui traite de la question des matières fissiles. Par conséquent, nous souhaitons conserver la référence au document CD/1299.

Lors de la séance précédente, ma délégation a écouté très attentivement les propositions faites par certaines délégations et nous savons que vous avez tenté d'inclure ces propositions dans votre projet de programme de travail. Néanmoins, pour ma délégation plusieurs éléments ne sont pas clairs, en particulier la façon dont les consultations proposées au paragraphe 15 seraient menées, la façon dont le Président examinerait et reproduirait les conclusions qui pourraient en découler, et si les États membres seraient ou non associées à ce processus.

Ma délégation estime également que toute tentative visant à assurer la continuité des travaux de la Conférence devrait être conforme au Règlement intérieur et que, bien que vous ayez mentionné l'article 9, il serait plus judicieux de mentionner l'article 28, qui nous semble avoir une importance particulière dans ce contexte. Nous rappelons également qu'une telle tentative ne devrait en aucun cas empiéter sur le mandat de négociation de la Conférence.

Nous pensons que le temps presse et nous appuyons les efforts que vous faites pour parvenir très prochainement à un consensus sur ce programme de travail.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte pour ses commentaires et son appui à la présidence. Je donne maintenant la parole à la délégation mexicaine.

M^{me} Escobar Bautista (Mexique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions tout d'abord pour le travail considérable que vous avez accompli dans le cadre de ce projet. Nous attendons toujours les commentaires de notre capitale, mais nous pouvons d'ores et déjà exprimer notre préoccupation quant aux modifications apportées.

Ma délégation a clairement exprimé ses préoccupations concernant les organes subsidiaires, et nous ne sommes donc pas très satisfaits de leur inclusion. Nous sommes également préoccupés par le fait que vous ayez retiré le mandat de négociation des alinéas a), b), c), d) et e) du paragraphe 9, et nous tenons à préciser que nous ne pouvons pas accepter cela. Dès que nous aurons des nouvelles de notre capitale, nous vous informerons de tout commentaire plus spécifique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante du Mexique pour ses commentaires. Je donne maintenant la parole à la délégation pakistanaise.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement d'avoir fait distribuer cette version révisée du projet de programme de travail. Nous accueillons positivement la transparence dont vous avez fait preuve lors de vos consultations et en recueillant les différents points de vue et les commentaires. Vous avez en effet rempli le rôle de Président de la Conférence du désarmement en nous saisissant d'une proposition réaliste susceptible de recueillir le consensus au sein de cette instance. Je dirais que vous avez été très réceptif en essayant de trouver une solution qui puisse être acceptable pour tous les États parties.

Tout d'abord, comme mon estimé collègue d'Indonésie, je voudrais souligner que très peu de délégations sont présentes dans la salle – soit par choix, soit pour une raison inconnue – ce qui implique que cette discussion ne se déroule pas dans un cadre très représentatif. Deuxièmement, ma délégation signale que, ayant envoyé ce projet à sa capitale et n'ayant pas encore reçu d'instructions d'Islamabad, elle réserve aussi sa position. Toutefois, je souhaite faire quelques commentaires en réponse aux opinions exprimées par les participants.

Nous notons que vous avez essayé d'aligner assez étroitement le document CD/WP.620/Rev.1 sur le projet de décision qui a été distribué par la présidence du Royaume-Uni en mars 2019 dans le document CD/WP.619/Rev.2, tel que modifié oralement. Souvenez-vous, ce projet contenait les mandats proposés pour quatre groupes de travail ou organes subsidiaires – alors que le projet actuel en a proposé pour cinq – et que les mandats proposés étaient exactement identiques en tous points. Certes, nous accueillons

avec satisfaction le fait que vous ayez proposé un cinquième groupe de travail traitant des points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour pour couvrir certaines questions nouvelles et émergentes, mais nous observons qu'une distinction a été créée à l'alinéa b) du paragraphe 9, de sorte que le mandat qui y est décrit est différent de ceux proposés aux alinéas a), c), d) et e). En particulier, l'alinéa b) fait référence à « l'interdiction de la production de matières fissiles » et à « la prise en compte des résultats des processus spécifiques ».

Ma délégation ne peut accepter cela car cela modifie l'équilibre général de l'ensemble du texte, l'alinéa b) étant différent des autres. Nous vous prions donc de bien vouloir supprimer le texte modifié afin que ce document soit cohérent sur le plan interne et que tous les groupes de travail proposés aient des mandats similaires.

De plus, comme vous et nos collègues le savent bien, en ce qui concerne cette question particulière, à savoir le point 2 de l'ordre du jour tel qu'il est abordé à l'alinéa b) du paragraphe 9, la position de ma délégation est que nous ne pouvons pas fonder nos travaux sur le fameux mandat Shannon, qui a perdu toute utilité et est donc caduque. Ma délégation ne l'accepte pas, et le consensus fragile qui existait sur ce document en 1995 n'existe plus – c'est un échec. Aucun document comportant une référence au mandat Shannon n'a de chance raisonnable de succès ou de consensus.

Enfin, il faut également examiner plus avant le paragraphe 15, qui est une idée nouvelle pour tenter d'assurer d'une manière ou d'une autre une certaine continuité en 2020. Le projet de paragraphe ne nous semble pas conforme au Règlement intérieur, aux responsabilités confiées aux différentes présidences ou à leurs prérogatives en matière de présentation de propositions et de programmes de travail. Mais je vous assure, Monsieur le Président, que nous serons très souples et très coopératifs avec vous ainsi qu'avec les autres délégations, et que nous nous emploierons dans un esprit très constructif à parvenir à un texte qui fasse l'objet d'un consensus, de sorte que vous pouvez compter sur notre plein appui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour ses commentaires constructifs et pour son appui à la présidence, et je lui garantis que nous continuerons à travailler sans relâche pour tenter d'unifier les différentes positions qui existent sur les questions et les paragraphes auxquels il fait référence.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Il semble que non ; la présidence propose dès lors de poursuivre nos consultations bilatérales au cours des prochains jours. Nous allons certainement accélérer le rythme de nos travaux et essayer de nous entretenir avec la plupart des délégations. Nous espérons également, bien entendu, que vous nous ferez part des contributions que vous recevrez de vos capitales respectives.

Enfin, sachez que la prochaine séance plénière aura lieu le mardi 18 juin 2019 et qu'à cette occasion, nous poursuivrons notre discussion sur le programme de travail. Comme je l'ai dit, tout commentaire spécifique et détaillé des délégations sur la première version révisée du programme de travail sera le bienvenue. La séance est levée.

La séance est levée à 15 h 50.